

ARRETE DE CIRCULATION

N° 2024 / 171

Objet : restriction de circulation et de stationnement

La Maire de la Commune des ROCHES DE CONDRIEU,

VU le Code de la Route, notamment les articles R 1, R 44, R 53-2, et R 225,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière livre 1 8^{ème} partie approuvée le 15 juillet 1974 et la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983.

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982,

CONSIDERANT que pour permettre aux services Technique, la mise en place des décorations de Noël sur l'ensemble de la commune, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation au droit du chantier.

CONSIDERANT que la section concernée est située en agglomération.

ARRETE

Article 1- A compter du 18 novembre 2024 jusqu'au 31 janvier 2025 la circulation sera interdite ou restreinte sur certaines voies de la Commune en raison du chantier mobile de mise en place des motifs lumineux des Fêtes de Fin d'Année par l'entreprise SERPOLLET.
Il en sera de même à l'occasion de leur dépose. L'arrêté entrant en vigueur le temps nécessaire à ces opérations.

Article 2- Sont notamment concernées : les rues Nationale, Pasteur, Jean Jaurès, des Mariniers, Emile Romanet, place du Carcan, de la Liberté et le CD 4 ainsi que le carrefour du Pont.

Article 3- La signalisation temporaire réglementaire sera mise en place par les services techniques de la commune.

Article 5- Lors de l'achèvement des travaux et avant le rétablissement normal du stationnement et de la circulation, la chaussée ainsi que le trottoir devront être remis en état, propres, et satisfaire aux normes de sécurité en vigueur.

Article 6- Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Article 7- Le présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie brigade de St Clair du Rhône,
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Condrieu,
- Monsieur le Directeur des services techniques de la commune

FAIT AUX ROCHES DE CONDRIEU, le 25 octobre 2024

La Maire,

Isabelle DUGUA

